



COMITE DE PILOTAGE DU CRAIG COMPTE RENDU DE REUNION DU 4 FEVRIER 2009



Lieu de la réunion : salle joly
Préfecture de Région
18 bd Desaix 63033 CLERMONT FERRAND



Date de la réunion : le 4 février 2009

Date de rédaction : 9 février 2009

Rédaction : CRAIG
Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique
ENITA Clermont - Site de Marmilhat
BP 35
63370 LEMPDES

Centre Régional Auvergnat de
l'Information Géographique

ENITA Clermont
Site de Marmilhat
BP 35
63370 LEMPDES
tél. : 04 73 98 70 32
fax : 04 73 98 13 00

Diffusion : par e-mail aux membres convoqués et par courrier aux Présidents de Départements et Agglomérations.

Étaient présents à cette réunion :

NOM	ORGANISME	FONCTION	CONTACT
BOISSEAU Mathieu	Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier	Chargé de mission Aménagement / SIG	m.boisseau@vichy-valallier.fr
BOSSARD Jean Michel	Conseil Régional d'Auvergne	Directeur Général des Services	jm.bossard@cr-auvergne.fr
BURIAS William	Conseil général du Cantal	Chef du Service Etudes Informatiques	wburias@cg15.fr
COTTAZ Jean-Pierre	Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	Directeur Général des Services	jp.cottaz@caba.fr
CRESPE Christian	Communauté d'Agglomération du Puy en Velay	Chef du Service NTIC	christian.crespe@agglo-lepuyenvelay.fr
DARTIGUES Philippe	Clermont-Communauté	Responsable Aménagement du territoire	pdartigues@agglo-clermont.fr
DENEUX Frédéric	Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique	Responsable du CRAIG	deneux@craig.fr
DENIZOT Alain	Conseil général de l'Allier	Vice-Président	

NOM	ORGANISME	FONCTION	CONTACT
DEVES Claude	Cabinet d'avocats	Avocat	cabinet.deves@wanadoo.fr
GARRET Jean-Claude	SGAR	Chargé de mission TIC	jean-claude.garret@auvergne.pref.gouv.fr
GIRAUD Gérard	Conseil général du Puy de Dôme	DGEP	gerard.giraud@cg63.fr
GOSSET Georges	Enita Clermont	Directeur	gosset@enitac.fr
LALEURE Nicolas	Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier	Géomaticien	n.laleure@vichy-valallier.fr
LOISNEL Alexandre	ARDTA	Géomaticien	a.loisnel@ardt-auvergne.fr
MERCIER Chantal	Conseil général de la Haute-Loire	Directrice de l'informatique et de la logistique	chantal.mercier@cg43.fr
ROGNON Sophie	Conseil Régional d'Auvergne	Directrice TIC SI	s.rognon@cr-auvergne.fr
THIERRY Jean-Pierre	Communauté d'Agglomération de Moulins	DGST	jp.thierry@agglo-moulins.fr
TOURNADRE Guillaume	Conseil général du Puy de Dôme	Responsable SIG	guillaume.tournadre@cg63.fr
TOUS Sandrine	Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique	Chargée de mission	tous@craig.fr

Était excusé :

Communauté d'Agglomération montluçonnaise

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

- 1. Bilan du CRAIG 2008 et Plan d'actions 2009**
- 2. Présentation du projet de budget pour 2009**
- 3. Partenariats Départements / Agglomérations**
- 4. Assistance juridique sur les statuts juridiques du CRAIG (Intervention du Cabinet DEVES)**

Me DEVES ayant des obligations par ailleurs il est proposé d'aborder le dernier point de l'ordre du jour en premier.

PRESENTATION STATUT JURIDIQUE DU CRAIG (PRESENTATION DE ME DEVES)

Les questions relatives au statut du CRAIG comme service de l'Enita Clermont soulèvent aujourd'hui un certain nombre de questionnements pour plusieurs partenaires.

Pour beaucoup d'entre eux, il semble important que le CRAIG puisse avoir un statut qui lui soit propre pour des questions de financement, de propriétés des données, de marchés publics, de partenariats...

Dans ce contexte, un travail a été réalisé par le cabinet DEVES afin de proposer plusieurs scénarii possibles pour le CRAIG.

L'étude a porté sur les statuts suivants :

- Les services d'activités industrielles et commerciales (décret n° 2002-549 du 19 avril 2002)
- La filiale,
- Le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (P.R.E.S.),
- L'association loi de 1901,
- La constitution d'un Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.)

Le tableau en annexe 1 du présent compte-rendu résume les avantages et inconvénients de ces différentes formules.

Dans le cadre du rapprochement de l'Enita Clermont avec l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon (ENVL), M. GOSSET informe le Comité de pilotage du changement de statut de l'Enita à compter du 1^{er} septembre 2010 en Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP).

Ce changement permet d'envisager le premier scénario (service d'activités industrielles et commerciales) pour le CRAIG.

D'une manière générale, l'ensemble des solutions sont envisageables mais certaines présentent des contraintes administratives complexes qu'il convient de bien mesurer.

Le statut des agents est également abordé dans chacun des scénarii.

En conclusion, cette clarification des statuts apparaît nécessaire pour l'ensemble des membres du Comité de pilotage.

Il est demandé que soit apporté également des compléments (Voir annexe 2 du présent CR) portant sur les points suivants :

- Le Droit de la concurrence le CRAIG pouvant être sollicitée pour réaliser des prestations pour le compte d'un tiers.
- La propriété intellectuelle des données acquises

A l'appui des compléments transmis (Voir annexe 2 du présent CR), il est décidé de poursuivre ces travaux pour détailler plus précisément les avantages et inconvénients de la situation actuelle du CRAIG au sein de l'Enita Clermont et approfondir les modalités de mise en œuvre d'un GIP et d'un service d'activités industrielles et commerciales.

BILAN DU CRAIG 2008 ET PLAN D' ACTIONS 2009

1. RESSOURCES HUMAINES

Après les départs successifs de M. Simon BANCAREL (Responsable du CRAIG) en juillet 2007 et de M. Yvan CALCAGNI (Administrateur) le 30 septembre 2008, l'année 2009 a été consacrée à recruter des remplaçants pour ces deux postes.

Suite aux différents jury de recrutement, les candidatures de M. Frédéric DENEUX au poste de Responsable du CRAIG et de M. Landry BREUIL au poste de d'administrateur ont été retenues.

L'année 2009, voit donc l'équipe du CRAIG renouvelée et se compose aujourd'hui de 3 agents.

- Responsable du CRAIG : M. Frédéric DENEUX
- Géomaticienne : Mlle Sandrine TOUS
- Administrateur : M. Landry BREUIL

M. GOSSET, souligne l'important travail réalisé par Mlle TOUS qui a permis d'assurer l'intérim durant toute cette période.

2. ACQUISITION DE DONNEES

En 2008, le CRAIG a fait l'acquisition de :

- Des mises à jour des fonds IGN SCAN25® et BDCARTO®
- D'une base de données entreprises dans le cadre du Très Haut Débit comprenant le contour des zones d'activité, les entreprises de plus de 10 salariés, les établissements de santé et établissements scolaires,
- Des lignes et des postes RTE, dans le cadre du Très Haut Débit (convention passée avec RTE).

Pour 2009, deux gros chantier d'acquisition sont prévus pour le CRAIG :

- Cadastre : avec la mise en œuvre d'un protocole d'échange avec la DGFIP pour la rediffusion du plan cadastral et l'achat des données littérales,
- La réalisation d'une orthophotographie sur les départements de l'Allier et du Puy de Dôme et le lancement fin 2009 d'un second marché pour couvrir les départements du Cantal et de la Haute-Loire.

3. ANIMATION DU RESEAU

L'animation du réseau en 2008 a été perturbée par le renouvellement de l'équipe, cependant les actions suivantes ont été réalisées :

- Journée technique sur le processus de production de données orthophotographiques,
- Assemblée des acteurs de la géomatique en Auvergne : A l'occasion de la visite du Conseil National de l'Information Géographique (CNIG) en Auvergne pour mieux connaître la démarche du CRAIG, une rencontre des acteurs régionaux de la géomatique a été organisée pour présenter les projets de chacun.

Pour 2009, le CRAIG envisage :

- l'organisation de 2 journées techniques sur des dossiers d'actualité :
 - RGF 93 : le mardi 24 mars 2009 avec la participation de l'IGN et de la DGFIP,
 - INSPIRE : avec la participation du BRGM
- de proposer des journées de formation à l'utilisation des référentiels acquis par le CRAIG
- de relancer la dynamique des groupes de travail thématiques (Monuments historiques, DFCI, ...) et d'initier la création de deux nouveaux groupes : Aménagement Numérique du Territoire (ANT) et Zone d'Activité. Le groupe ANT serait piloté par Jean-Claude GARRET.

BUDGET

M. DENEUX présente le bilan financier pour l'exercice 2008.

	Compte-rendu financier 2008
Ressources	
Préfecture	100 000,00 €
Comité d'expansion	150,00 €
Région 2007 (Versée en 2008)	100 000,00 €
Région 2008	100 000,00 €
Ressources totales	300 150,00 €
Dépenses	
Fonctionnement	
Personnel (Salaires + Charges)	87 386,22 €
Déplacements	1 368,81 €
Téléphone + Consommables	4 700,07 €
Services fournis par l'Enita - Frais de structure	7 000,00 €
Total fonctionnement	100 455,10 €
Investissement	
Matériel informatique - Acquisition de données - Prestations diverses	130 239,11 €
Total investissement	130 239,11 €
Dépenses totales	230 694,21 €

A la fin de l'exercice 2008, le bilan financier montre un solde créditeur de 69 000 €.

Pour le budget 2009, les dépenses et les recettes sont illustrées dans les tableaux ci-dessous :

Recettes (hypothèse basse)	
Objet	Estimation
Etat	100 000,00 €
Région	100 000,00 €
Départements	56 000,00 €
FEDER 1	50 293,12 €
Reliquat 2008	69 455,79 €
TOTAL RECETTES	375 748,91 €

Dépenses 2009 (hypothèse basse)	
Objet	Estimation
Acquisition de données	241 957,00 €
Personnel (Salaires + Charges)	128 540,88 €
Téléphone + consommables + Frais de déplacement	7 000,00 €
Services fournis par l'Enita et frais de structure	9 000,00 €
Autres prestations	4 041,00 €
TOTAL DEPENSES	390 538,88 €

Recettes (hypothèse haute)	
Objet	Estimation
Etat	100 000,00 €
Région	100 000,00 €
Départements	56 000,00 €
Agglomérations	60 500,00 €
FEDER 1 + FEDER 2	110 293,00 €
Reliquat 2008	69 455,79 €
TOTAL RECETTES	496 248,79 €

Dépenses 2009 (hypothèse haute)	
Objet	Estimation
Acquisition de données	325 709,00 €
Personnel (Salaires + Charges)	128 540,88 €
Téléphone + consommables + Frais de déplacement	7 000,00 €
Services fournis par l'Enita et frais de structure	9 000,00 €
Autres prestations	4 041,00 €
TOTAL DEPENSES	474 290,88 €

La trésorerie du CRAIG fera l'objet avec l'Enita Clermont d'un suivi très précis des recettes et des dépenses.

La différence des dépenses prévisionnelles entre l'hypothèse basse et l'hypothèse haute est dépendante de la solution qui sera retenue dans le cadre de l'appel d'offres visant à acquérir une orthophotographie sur les départements du Puy de Dôme et de l'Allier.

Compte tenu des critères annoncés dans le règlement de la consultation : Délai d'exécution (10%), prix des prestations (40%) et valeur technique (50%), le montant de l'offre qui apparaît comme économiquement la plus avantageuse s'élève à 319 000 € T.T.C.. dans la configuration suivante :

- Acquisition des Départements avec une résolution nominale de 0,3m par pixel
- Acquisition des Agglomérations avec une résolution nominale de 0,15m par pixel (option 2)
- Fourniture de l'infrarouge couleur (option 3)

Il est décidé de proposer ce choix à la Commission d'Appel d'Offres. Cette offre permet d'avoir un produit de très haute précision sur les agglomérations et que le CRAIG soit propriétaire des données.

Il est précisé que le choix de cette solution impacte fortement la trésorerie du CRAIG (Voir Dépenses / hypothèse haute).

Néanmoins, l'avantage de cette solution doit permettre d'établir un partenariat avec l'IGN. A cet effet, un première réunion a été organisée par le SGAR avec les services de l'IGN.

Le SGAR va prochainement recevoir un courrier signé du Directeur général de l'IGN confirmant l'intérêt pour la signature d'une convention de partenariat.

L'apport de l'IGN dans ce partenariat se ferait d'une part en valorisant l'échéance 2009 de l'abonnement de mise à jour du SCAN25 et de la BD CARTO (31 136 € ht) et d'autre part avec une concession de licence d'une base de données IGN.

Le choix de cette solution, implique d'obtenir en plus des subventions Etat, Région, Départements, la participation au dispositif des agglomérations et du financement FEDER. Concernant le FEDER, un dossier spécifique (FEDER 2 Recettes / hypothèse haute) sera présenté au prochain Comité de programmation qui doit avoir lieu au mois de juin. Le CRAIG déposera le dossier de demande auprès de la Région au mois de mars.

PARTENARIATS DEPARTEMENTS / AGGLOMERATIONS

1. DEPARTEMENTS

Un point est fait sur l'adhésion des Départements au CRAIG.

- Département de la Haute-Loire : Délibération 10/2008
- Département du Cantal : Délibération prévue 03/2009
- Département de l'Allier : Délibération prévue 03/2009
- Département du Puy de Dôme : Doit re-délibérer sur la base d'un engagement sur 3 ans au plus tard au mois de juin 2009.

Sophie ROGNON souligne l'importance que revêt la signature de cette convention-cadre pour la trésorerie du CRAIG, la signature de celle-ci étant un pré-requis pour le versement de la participation financière de chacun des partenaires.

Dans ce cadre et pour gagner du temps il est proposé de commencer à faire signer la convention par les partenaires ayant déjà délibéré. Le suivi du circuit de signature sera assuré par le CRAIG.

2. AGGLOMERATIONS

En fin d'année 2008, le CRAIG a rencontré les agglomérations de départements de l'Allier et du Puy de Dôme celles-ci étant concernées par la première phase du projet d'acquisition d'une orthophotographie à l'échelle de la région Auvergne. Ces rencontres avaient pour objectif de présenter le CRAIG et ses missions.

A l'issue de ces réunions, il leur a été proposé, par courrier, de contribuer financièrement au dispositif sur la base de 15 centimes d'euros par habitant en ne dépassant pas un plafond de 14 000 € avec un engagement sur 3 ans.

La clef de répartition pour le calcul de la part annuelle des agglomérations est adoptée (0,15 centimes d'euros / hab).

Pour plus d'efficacité il est également décidé que l'adhésion des agglomérations se formalise par l'établissement d'une convention bi-partite Enita / Agglomération. Si l'agglomération accepte la clef de répartition et la durée de 3 ans, son intégration au dispositif du CRAIG est automatique avec information aux différents membres du Comité de pilotage (Notification par courrier cosigné Préfet / Président à la communauté d'agglomération). En revanche, si l'agglomération souhaite des adaptations, les modalités de son intégration devront faire l'objet d'un arbitrage en Comité de pilotage.

D'ores et déjà la Communauté d'agglomération montluçonnaise a fait savoir qu'elle souhaitait délibérer.

Les agglomérations de Moulins et de Vichy Val d'Allier semblent être plutôt favorables au principe de mutualisation. Néanmoins le CRAIG devra leur apporter des éléments concrets de l'apport du dispositif pour leur service.

Clermont Communauté compte tenu de l'ancienneté et de la richesse de son SIG propose un partenariat sur la base d'un échange de données et de savoir-faire sans contribution financière.

Du point de vue des autres partenaires, cette proposition n'apparaît pas acceptable étant donné que certains partenaires apportent à la fois un financement mais aussi des données.

Par ailleurs, l'ensemble des membres du Comité de pilotage précise qu'il serait dommageable que la principale agglomération de la région Auvergne ne fasse pas partie intégrante du CRAIG.

Les agglomérations d'Aurillac et du Puy en Velay sur le principe sont favorables au dispositif. Des réunions entre le CRAIG et ces agglomérations seront prochainement programmées.

POINTS DIVERS

Il est décidé d'élargir le Comité technique aux acteurs suivants :

- Chambre Régionale de l'Agriculture
- Chambre Régionale de Métiers
- Chambres Régionale de Commerce et d'Industrie
- Agglomérations
- PNR des Volcans d'Auvergne et du Livradois Forez
- Un représentant des SDIS

M. BOSSARD note la faible participation des élus au Comité de pilotage. Il est demandé à M. DENEUX de voir comment ils pourraient être plus associés aux orientations du CRAIG.

MME MERCIER propose que le CRAIG présente ses missions et ses actions dans chacun des départements. Ce principe est acté ; le CRAIG se rapprochera des 4 Départements pour organiser ces réunions.

Prochain Comité Pilotage Octobre 2009

Annexe 1

	Personnalité juridique	Régime général	Personnel	Contrat	Fiscalité	Création	Gouvernance	Locaux	Risque pénal	Risque de gestion de fait
SERVICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	NON	Droit privé	Droit public	Droit public	Fiscalité commerciale	Délibération du C.A. – E.P.S.C.P.	Directeur	Universitaire	–	–
FILIALE	OUI	Droit privé	Droit privé	Droit privé	Fiscalité commerciale	Prise de participation au capital, Délibération du C.A.	Droit des sociétés	Mis à disposition ou apports en nature	+	+
G..I.P.	OUI	Droit privé ou public selon statuts	Droit public ou droit privé (nature du GIP)	Droit public Ordonnance du 6 juin 2005	Nature de l'activité (SPIC ou SPA)	Création par délibération des E.P.S.C.P et des personnes intéressées + approbation.	Président + Conseil d'administration + éventuellement directeur	Mis à disposition ou convention	–	–
P.R.E.S.	OUI	Droit public	Droit public	Droit public C.M.P.	NON	Délibération du P.R.E.S.	Organes du P.R.E.S.	Mis à disposition	–	–
Association loi 1901	OUI	Droit privé	Droit privé	Droit privé ou droit public C.M.P. ?	OUI ou NON	Délibération des E.P.S.C.P et des personnes fondatrices	Président+ Conseil d'administration+ A.G.	Mise à disposition ou location	+	+

Annexe 2 : Compléments étude juridique